



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 26/03/2024

DELIBERATION n° CEVE – 2024 – 06 – FC - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômés
de la FCV2A*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de la FCV2A pour 2024-2025 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômés nationaux et diplômés d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes d'université

MCC DU-Droit-et-Religions-2024-2025
MCC-DU-Arbitrage-2024-2025
MCC-DU-Médiation-2024-2025

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit et Religions	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Une autorisation de redoublement peut être exceptionnellement accordée par les enseignants du diplôme réunis en Commission d'admission ; elle n'est envisagée que sur demande expresse du candidat ajourné et donne lieu à la mise-en-place d'un parcours de formation individualisé.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Autres modalités		
Chaque module peut faire l'objet d'un suivi séparé ; il devient alors un « sous-parcours » du parcours général. Les conditions d'inscription aux sous-parcours, de même que les modalités de leur validation, diffèrent en fonction du sous-parcours choisi.		
L'inscription au sous-parcours « droit des religions » porte sur l'ensemble des enseignements du module 1 qui sont indissociables. Elle donne lieu à la perception de frais de formation spécifiques ; l'évaluation est obligatoire. Elle se déroule selon les modalités de contrôle des connaissances validant le module 1 et donne lieu à une certification intermédiaire intitulée « visa droit des religions » si le stagiaire y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.		
L'inscription au sous-parcours « connaissance des religions » porte sur l'ensemble des enseignements du module 2 qui sont indissociables. Elle donne lieu à la perception de frais de formation spécifiques ; l'évaluation est obligatoire. Elle se déroule selon les modalités de contrôle des connaissances validant le module 2 et donne lieu à une certification intermédiaire intitulée « visa connaissance des religions », si le stagiaire y obtient une note supérieure ou égale à 10/20.		
L'inscription dissociée au module 3 se fait par séminaires ; elle donne lieu à la perception de frais de formation par séminaire ; elle ne donne pas lieu à certification. Les stagiaires titulaires des deux visas - visa « droit des religions » et visa « connaissance des religions » ou ceux ayant validé l'UE2 du DIU Normes et Religions et ayant suivi les séminaires thématiques du module 3 ou de l'UE 1 du DIU Normes et Religions au cours d'une période couvrant au plus 2 années universitaires – soit 3 années civiles -, seront autorisés à solliciter l'inscription au diplôme afin d'en postuler la délivrance.		
Cette inscription fait l'objet d'un examen par la commission pédagogique et ne peut être présentée qu'une seule fois. Elle donnera lieu au règlement de frais de diplomation. L'examen consistera en 1 grand oral, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn minimum – soutenu devant un jury composé à minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant de l'ICT.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
UE1 : Les épreuves écrites de l'UE peuvent prendre la forme de de QCM		
UE 2 : L'épreuve du Grand Oral est accessible aux candidats qui ont suivi l'ensemble des séminaires thématiques du module 3. Elle consiste une épreuve orale, coefficient 5 et pouvant prendre la forme de l'analyse d'une situation pratique – durée 30 mn – soutenue devant un jury composé à minima d'un enseignant-chercheur d'UT1 Capitole et d'un représentant d'une des institutions et associations partenaires au diplôme.		
Seconde chance		
Une session de rattrapage est ouverte pour les stagiaires qui n'ont pas validé le diplôme lors de la première session avec une note globale supérieure ou égale à 10/20, ou qui auraient obtenu à une des UE une note globale inférieure 8/20. Cette seconde session d'examen est organisée dans les mêmes conditions que la première. Les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors de la première session sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées lors de la seconde.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si obtention d'une note globale au diplôme supérieure ou égal à 10/20 et sans note éliminatoire.		
Capitalisation/conservation		
Les notes égales ou supérieures à 10/20 sont réputées définitivement acquises et intégralement reportées en cas de redoublement		
Compensation		
Oui		
Note éliminatoire		
Note globale inférieure à 8/20 à l'une des UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Droit et Religions							1ère session			Seconde session/chance	
Parcours		Droit et Religions							Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Droit des religions		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC1	5 (4 matières module 1 + histoire religieuse de la France module 2)	Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Cours introductif : religions et espace public	14										
Matière	ANNUEL	Droit public et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit privé et religions	14										
Matière	ANNUEL	Droit des institutions et activités religieuses	14										
Bloc	ANNUEL	Module 2 : Connaissances des religions		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3
Matière	ANNUEL	Connaissances religieuses : présentation du judaïsme, du christianisme et de l'islam	30										
Matière	ANNUEL	Histoire religieuse de la France	14										
Matière	ANNUEL	Cultes et relations internationales	10										
UE	ANNUEL	UE 2		5	Non	Oui							
Bloc	ANNUEL	Module 3 : méthodologie et formation juridique et religieuse		5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral	
Matière	ANNUEL	Séminaire introductif cadre historique et juridique	7										
Matière	ANNUEL	Techniques de médiation	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle I	7										
Matière	ANNUEL	Médiation interculturelle II	7										
Matière	ANNUEL	Sécularisations et statuts des cultes en Europe	7										
Matière	ANNUEL	Anthropologie religieuse	7										
		Total formation	152										

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Arbitrage	
Session DU	Session unique	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement ne peut être autorisé qu'une fois à titre exceptionnel par le Président après avis du jury de diplôme. Il donne lieu à un parcours de formation personnalisé avec capitalisation des notes obtenues supérieures ou égales à la moyenne.		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stages de prévu		
Autres modalités		
Un Moot court est organisé dans le cadre le l'UE3, il vise à mettre les stagiaires en positions d'arbitre, de demandeur et de défendeur.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM en ligne		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si obtention d'une note globale supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées en cas de redoublement		
Compensation		
Les épreuves et les UE sont compensables entre elles		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Arbitrage								Session unique		
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM Ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	ANNUEL	UE 1 : Maîtriser la procédure			4	Non	Oui					
					2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2
Bloc	ANNUEL	module 1 : Préparer la procédure			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Introduction à l'arbitrage		3,5								
Matière	ANNUEL	Panorama des chambres existantes		3,5								
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage et l'arbitrabilité des litiges	3,5									
Matière	ANNUEL	Conflit de clause		3,5								
Bloc	ANNUEL	module 2 : Accompagner les parties			1	Non	Oui	CC		1		
Matière	ANNUEL	Stratégies procédurales	14									
Matière	ANNUEL	Les actes et étude d'un règlement arbitral		3,5								
Matière	ANNUEL	Financement du procès		7								
UE	ANNUEL	UE 2 : Diriger l'instance arbitrale : l'arbitre			3	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	Préparation de l'audience	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2/ CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Déontologie, éthique et désignation de l'arbitre	7									
Matière	ANNUEL	Pouvoirs et missions de l'arbitre	3,5									
Matière	ANNUEL	Assurance de l'arbitre		3,5								
Matière	ANNUEL	Arbitrage international	3,5									
UE	ANNUEL	UE 3 : Construire la sentence			8	Non	Oui					
Matière	ANNUEL	La prise de décision	3,5		3	Non	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Écrit	2
Matière	ANNUEL	Expertise et arbitrage	3,5									
Matière	ANNUEL	L'exécution		3,5								
Matière	ANNUEL	La contestation	3,5									
Matière	ANNUEL	La convention d'arbitrage: interprétation		3,5								
Matière	ANNUEL	Séminaire : analyse d'un cas de synthèse	7									
Matière	ANNUEL	Moot court	21		5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		1		
		Total	73,5	31,5								6
				105								

Type Diplôme : **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ**

COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale	
Session DU	Seconde session/chance	<i>Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.</i>
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le module d'"harmonisation juridique optionnel" devient obligatoire pour les candidats n'ayant pas de pré-requis juridiques suffisants après décision de la commission d'admission		
Les stagiaires devront effectuer une demi-journée (3h) d'observation dans une permanence en juridiction. Les heures de permanence leur seront indiquées au démarrage de la formation. Leur présence sera attestée par le médiateur de permanence.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Au cas d'échec à une UE, le stagiaire sera autorisé à se présenter à une seconde session, il n'y a pas de report de note pour les matières composant l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 dans une UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		

[Art. L613-2 du Code de l'éducation](#)

Diplôme d'université		Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale						1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance							
								Contrôle Terminal		Contrôle Terminal									
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée								
UE	ANNUEL	UE 1 : Principes généraux de la médiation		3	Non	Non													
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Le cadre de la médiation		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2	Oral	3	oral sur un sujet transversal portant sur l'intégralité de l'UE							
Matière	ANNUEL	Sources et Médiation dans les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits	6																
Matière	ANNUEL	Médiation conventionnelle - Médiation judiciaire - Médiation pénale	12																
Matière	ANNUEL	Déontologie et responsabilité	6																
Bloc	ANNUEL	Module 2: Pratique de la médiation		1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2										
Matière	ANNUEL	Sensibilisation aux outils de communication	8																
Matière	ANNUEL	Techniques et méthodes	20																
Matière	ANNUEL	Comportements et médiation	20																
Matière	ANNUEL	Expériences de médiation	12																
Matière	ANNUEL	Séminaire de partage d'expérience	9																
UE	ANNUEL	UE 2 : Enseignements et pratiques de spécialité		3	Non	Non													
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Médiation et travail		Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	3	Oral	3	L'oral de la seconde session se déroule dans les mêmes conditions que pour la première								
Matière	ANNUEL	Médiation et application du droit du travail	15																
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Médiation et vie des affaires et de l'entreprise																	
Matière	ANNUEL	Médiation, vie des affaires et de l'entreprise	15																
Matière	ANNUEL	Médiation et consommation	3																
Bloc	ANNUEL	Module 5 : Médiation et vie familiale																	
Matière	ANNUEL	Régimes matrimoniaux et successions	6																
Matière	ANNUEL	Médiation et séparation	18																
Bloc	ANNUEL	Module 6 : Enseignements de synthèse																	
Matière	ANNUEL	Action d'information sur la médiation	16																
Matière	ANNUEL	Communication et conduite d'entretien	18																
Matière	ANNUEL	Ateliers pratiques de perfectionnement	14																
Matière	ANNUEL	Immersion en juridiction	3																
UE	ANNUEL	Harmonisation juridique (optionnel)	21																
		TOTAL	201					7											